

A mon avis, le principe que nous adoptons ici est particulièrement dangereux. Je crois qu'il y aura des retours non seulement sur le gouvernement mais sur les opérations du ministère du Travail quant à leurs services de conciliation et de médiation. Personne ne leur fera confiance. Je ne suis pas prêt à dire que le syndicat ignorait ce qui allait arriver. J'ai maintes fois négocié et je sais que, souvent, une partie dit à l'autre: allez de l'avant, c'est votre responsabilité, mais nous allons vous suivre. Je l'ai fait moi-même en nombre d'occasions. Je ne dis pas que c'est le cas à l'heure actuelle. Toutefois, nous avons assurément une trop grande responsabilité en ce qui concerne l'ensemble du régime de médiation et de conciliation sur le plan fédéral, pour le compromettre en réglant cette grève de cette manière. A mon avis, rien ne sera réglé si les travailleurs ne consentent à accepter l'enquête de façon raisonnable. En réalité, il n'en sortira rien de bon, comme cela est déjà évident, puisque les compagnies affirment qu'elles vont appliquer aux travailleurs d'Hamilton les dispositions du bill.

Je sais que le ministre ne voulait pas qu'il en soit ainsi. Néanmoins, les travailleurs d'Hamilton sont déjà en grève parce qu'ils ont été menacés de cette manière. Ils prennent ce qu'on pourrait appeler des mesures préventives. Je pense que ce genre d'initiative n'accomplira pas ce que le ministre voudrait réaliser. J'espère, pour ce motif, que le ministre voudra étudier cet amendement qui est un bon amendement. Pour ma part, je serais beaucoup plus heureux si le ministre nous disait qu'il ne va pas demander la troisième lecture du bill. Il a rempli sa promesse. Il me semble que si les questions sur lesquelles le commissaire fait enquête peuvent être négociées par les deux parties en cause, il serait absurde que le ministère fédéral du Travail intervienne. Si la situation redevenait critique, le ministre pourrait alors présenter le bill en vue de lui faire subir la troisième lecture. Je pense qu'il serait plus facile aux députés consciencieux, même à ceux qui sont membres du même parti que le ministre et qui ont de l'expérience en matière de relations ouvrières, d'appuyer alors le bill. Ceux qui ont acquis de l'expérience en relations ouvrières, comme moi, sont terrifiés à l'idée que le gouvernement prévoit l'arbitrage obligatoire et, de fait, élimine les négociations entre le salariat et le patronat.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je ne retiendrai pas la Chambre longtemps. Je veux exposer trois points très brièvement. Tout d'abord, cette

mesure législative montre que le gouvernement a la notion des priorités. Hier, le cabinet nous a déclaré qu'il n'était pas possible de siéger quelques jours de plus pour débattre le programme d'assurance frais médicaux que le gouvernement a promis de mettre sur pied. Le premier ministre (M. Pearson), le leader du gouvernement à la Chambre (M. McIlraith) et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) ont tous trois déclaré que nous en disposerions avant l'ajournement d'été. Nous n'avons pas le temps de nous occuper du programme d'assurance frais médicaux. Des députés vont bientôt partir pour leur circonscription en abandonnant aux quatre vents toute la question du programme d'assurance frais médicaux. Par contre, le cabinet a bien le temps de s'occuper d'une mesure législative qui impose un arbitrage obligatoire. Je crois que les Canadiens comprendront la signification de cette hiérarchie des valeurs.

Nous allons nous ajourner sans rien avoir fait au sujet de l'aide additionnelle aux pensionnés de la vieillesse. Le ministre nous a fait aujourd'hui une déclaration, mais on y remarquait surtout qu'il y avait soigneusement évité de fixer une date précise. Quand j'en ai demandé la raison au ministre, il a déclaré que la date précise figurait dans la mesure législative. Les pensionnés de la vieillesse ne peuvent donc espérer aucune assistance immédiate bien qu'on leur ait promis une aide additionnelle. On peut remettre ces importantes questions à plus tard, mais le gouvernement veut qu'on s'occupe de la mesure législative qui doit imposer certaines conditions aux débardeurs de Montréal, de Québec et de Trois-Rivières.

Je tiens encore à souligner, monsieur l'Orateur, que je suis contre cette mesure législative car, à mon avis, elle cherche à dissimuler le fait que le cabinet a trompé à la fois le pays et le Parlement au sujet du conflit du travail qui a opposé la Fédération des armateurs canadiens à l'Association internationale des débardeurs. Les députés n'ignorent pas qu'à l'origine, le conflit n'avait rien à voir avec les salaires. Les employeurs ont offert des augmentations de salaires que les ouvriers étaient disposés à accepter. Ce qu'ils ne pouvaient accepter, c'était la condition attachée à cette offre d'augmentation de salaires, c'est-à-dire la réduction des équipes de travail.

Le ministre peut employer le terme euphonique «productivité accrue», mais ce qu'on voulait dire c'était la même somme de travail avec moins d'hommes. Le syndicat s'inquiétait car les travailleurs probablement mis à pied seraient ceux qui comptaient un grand nombre d'années de service et qui, s'ils étaient